
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-219 DU 14 MAI 1998

**Portant approbation du contrat de programme
entre l'Etat et l'Office des Postes et
Télécommunications.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU** la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU** le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU** le Décret N° 96-402 du 18 Septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- VU** le Décret N° 97-170 du 07 Avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et de la communication ;
- VU** le Décret N° 89-156 du 25 Avril 1989 portant approbation des statuts de l'Office des Postes et Télécommunications fixant la dotation initiale ;
- SUR** Proposition du Ministre de la Culture et de la communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Contrat de Programme convenu entre l'Etat et l'Office des Postes et Télécommunications, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 .- Le Ministre de la Culture et de la Communication, le Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui abroge les dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

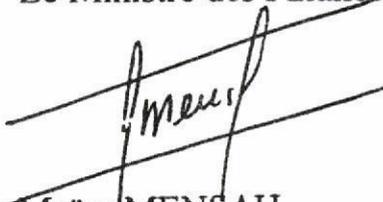
Fait à Cotonou, le 14 Mai 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



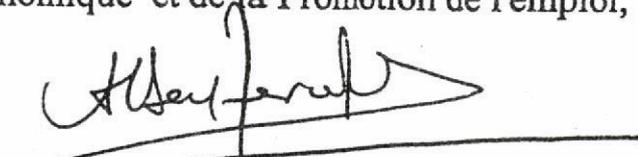
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Le Ministre du Plan, de la Restructuration,
Economique et de la Promotion de l'emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre de la Culture et de
la Communication,



Timothée A. LANNOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 MPREPE 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-